



Saint-Julien vous parle

LAC-À-L'ÉPAULE À SAINT-JULIEN

Le Conseil municipal de Saint-Julien a à cœur le développement harmonieux et désirable de la municipalité. Il a à cœur aussi d'en assurer la visibilité, la promotion et l'attractivité. C'est pourquoi il a organisé localement une journée de réflexion, ce que l'on appelle un lac-à-l'épaule, sur l'attractivité et le développement.

Avec l'aide de *Visages régionaux*, une organisation spécialisée en marketing territorial, le Conseil et des bénévoles des différents comités actifs au village, ainsi que des professionnels du développement de la région ont réfléchi ensemble à :

- Ce qui fait la fierté de notre village,
- Nos défis et nos forces pour attirer de nouvelles familles,
- Les enjeux afin de garder notre monde,
- Notre vision collective pour l'avenir du village,
- Et surtout les orientations, les pistes d'action et les solutions à envisager pour le présent et l'avenir.

Nous avons un beau village à Saint-Julien. Un beau village qui mérite qu'on lui donne l'amour dont il a besoin.

Ces mots de *Et si la beauté rendait heureux* (de Pierre Thibault et François Cardinal) expriment bien la vision qui porte cette initiative :

« Je vois surtout qu'il est possible de créer un cercle vertueux avec un peu de courage et d'audace, à condition de prendre le temps de consulter, d'avoir les bons mots pour expliquer les projets. Il faut simplement oser ce contact avec le beau. Il faut relier le voir, le vivre et le bonheur. »

Enfin, un grand merci aux fermières de Saint-Julien qui, encore une fois, étaient présentes et nous ont réchauffés de leurs plats mijotés.



DANS CE NUMÉRO

Lac-à-l'épaule.....	1
Règlement sur les chiens ...	2
Info-Conseil	2
Coronavirus.....	3
Semences.....	3
Subventions offertes	4
Horaire du bureau	4

RÈGLEMENT PROVINCIAL SUR LES CHIENS

Le 3 mars dernier est entré en vigueur un nouveau règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens.

Ce règlement prévoit entre autres une obligation de signalement à la municipalité des blessures par morsures (par les médecins et vétérinaires).

Il prévoit aussi que la municipalité a le pouvoir d'exiger l'évaluation d'un chien et de le déclarer dangereux. A le pouvoir aussi d'en demander l'euthanasie.

Le propriétaire de chien doit l'enregistrer à la municipalité dans les 30 jours de son acquisition ou dès qu'il atteint 3 mois.

Tout chien doit être en laisse (d'une longueur maximale de 1,85 mètres) dans les lieux publics et avec licou ou harnais si le chien pèse 20kg et plus.

INFO CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 2 mars dernier, dans les bureaux de la municipalité. Lors de cette séance, il fut question des sujets suivants :

Médiation secteur sud

La municipalité de Saint-Julien a passé une résolution ayant pour effet de déplorer l'abandon unilatéral par la Ville de Disraeli de la médiation à laquelle Saint-Julien participait de bonne foi.

Ayant pour effet aussi d'informer Disraeli que son désistement mettait un terme final à ces efforts de médiation du secteur sud visant à donner un statut supra local aux infrastructures de Disraeli.

Gosford 2e tronçon

Un avis de motion a été donné par Daniel Beaudoin pour modifier le règlement

d'emprunt # 370, afin d'en prolonger le terme. Et de réduire l'impact de l'emprunt sur le compte de taxes des citoyens de Saint-Julien.

Budget 2020

Une résolution a été adoptée afin de faire un transfert de crédits au budget 2020.

Une séance extraordinaire du Conseil a eu lieu le 5 mars dernier pour le dépôt du projet de règlement # 377 modifiant le règlement d'emprunt # 370 dont il fut question ci-dessus.

Une séance extraordinaire du Conseil a eu lieu le 9 mars dernier pour l'adoption du même règlement.



LA PRÉVENTION DES INFECTIONS :

Une responsabilité collective



Mise en œuvre des protocoles en milieux de soins



Adoption des mesures d'hygiène reconnues



[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Votre gouvernement

Québec



LE TEMPS DES SEMIS APPROCHE!

ATTENTION!
PRENEZ NOTE QUE
LES SACHETS DE
SEMENCES SONT
DISPONIBLES DANS LA
SALLE DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL SUR SEMAINE
DURANT LES HEURES
D'OUVERTURE

ÉGALEMENT, NOTEZ QUE
LES SEMENCES SERONT
DISPONIBLES À LA
BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE TOUS LES
DIMANCHES
ENTRE 10H ET 12H



SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia



Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Télécopie : 418-423-2384
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur en bâtiment :
Fernando Rosas (819-434-7323)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



AIDE FINANCIÈRE POUR LES PARENTS : COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accordé 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

AIDE FINANCIÈRE POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour ses contribuables pour les inscriptions à des activités sportives ou autres ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 27 novembre 2020. Les montants autorisés vous seront versés le 8 décembre 2020.

AVRIL 2020

D	L	M	M	J	V	S
			1	R	3	4
5	C	7	8	O	10	11
12	13	14	15	R	17	18
19	20	21	22	O	24	25
26	27	28	29	R		

MAI 2020

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	C	5	6	O	8	9
10	11	G	13	R	15	16
17	18	19	20	O	22	23
24	25	26	27	R	29	30
					31	

HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé